

Le trait d'union Ayvellois

FEVRIER 2018 N° 51





SOMMAIRE

P 2

Edito du Maire

P 3, 4 □ Vie Municipale

P 5

Etat civil 2017

P 6 et 7 \square Infos utiles

P8 □ Un clin d'œil du passé

P 9,10 et 11 □ Retour sur images

P 12 - Festivités et animations





Edito du Maire



2018

Une nouvelle année a déjà commencé. Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année. La santé reste la priorité, c'est un atout majeur pour surmonter les petits et grands problèmes que nous rencontrons tous.

Les travaux des deux tranches de voirie arrivent à leur terme. Ces travaux sont beaucoup de rencontres humaines. Ce sont ces contacts et ces échanges très fructueux qui ont permis d'arriver à ce résultat.

Les vœux de cette année ont été axés sur la valeur humaine, de femmes et d'hommes qui ont un seul but: vous apporter le meilleur. Ces rencontres sont riches en savoir et en reconnaissance, que ce soit de vous-même, des entreprises qui ont travaillé pour vous, de l'équipe municipale qui continue son travail, afin de faire vivre le village, de l'école, des associations, des services municipaux qui œuvrent pour le bien fondé de la commune (administratif, scolaire et technique).

Ces femmes et ces hommes, ce sont aussi tous les services extérieurs (Bureau d'étude VRD Conseil, Entreprises, Préfecture, Ardenne Métropole, trésorerie, ...).

Leur soutien sans faille pour le montage de dossiers est un atout pour nous, petites communes qui n'avons pas toutes les connaissances administratives et techniques (croyez-moi il en faut!!!) et le personnel en adéquation.

Pour autant je peux gratifier les valeurs de ces femmes et de ces hommes, mais les médailles ont toujours leurs revers, une minorité certes, mais bien présente.

J'ai mis en évidence lors des vœux les incivilités commises: **vitesse excessive**, passage aux feux rouges malgré nos efforts (plateaux, feux, ilots, réduction de la chaussée), **non respect** des espaces verts, voitures qui se garent sur le cheminement piétons et les entrées de garage, pot à crayons constamment chahuté. Il arrivera un moment où je devrai faire appel aux services de l'ordre, si le bon sens et le civisme ne l'emportent pas. Les excès de vitesse sont dus dans la majorité des cas à des conducteurs extérieurs au village.

Ardenne Métropole, notre agglo, a installé sur tout le territoire des bornes de recharge pour voitures électriques. La mise en route est imminente. Pour bien appréhender son fonctionnement, des réunions publiques auront lieu dans chaque commune, et des flyers seront distribués dans vos boites aux lettres.

Le trait d'union Ayvellois évolue constamment sous la houlette de la commission communication. Bientôt un site internet va voir le jour, il sera développé lors d'un prochain bulletin.

2

J'entends et j'oublie. Je vois et je me souviens. Je fais et je comprends. (Proverbe chinois)

Bonne lecture à tous.

Philippe LEBRETON.









Vie municipale

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX (26 SEPTEMBRE, 15 NOVEMBRE 2017)

* Délibération fonds de soutien de l'investissement local 2017(contrat de ruralité) 2 ème enveloppe: Afin d'être en conformité avec le P.A.V.E (Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics), la commune a décidé d'entreprendre des travaux de voierie afin de mettre en accessibilité deux arrêts de bus proches de la plateforme recevant des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le coût estimé s'élève à 26 690 € HT. Le conseil municipal sollicite dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Contrat Ruralité une subvention de 20 %. Le Conseil Municipal charge le Maire de réaliser les démarches nécessaires auprès des services de la Préfecture et décide, à l'unanimité des présents, l'approbation de ce projet.

* Délibération avis sur le projet du parc éolien communes de Dom Le Mesnil, Hannogne Saint Martin, Sapogne Feuchères, M LEBRETON présente le projet du parc éolien des communes de Dom Le Mesnil, Hannogne Saint Martin, Sapogne Feuchères. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal donne un avis favorable: 5 pour, 2 contre, 4 abstentions.

Deux stagiaires à la mairie



La Mairie a accueilli une stagiaire, **Chloé PONSART**, actuellement en 2^{ème} année BTS communication au Lycée Sévigné, du 13 novembre au 22 décembre. Divers travaux lui ont été confiés par M. Lebreton: la création d'une carte de vœux, du carton

d'invitation aux vœux du Maire

ainsi que le diaporama diffusé lors de la cérémonie des vœux du 19 janvier , diaporama qui a retracé la vie de notre commune durant l'année 2017. Chloé a également œuvré à l'organisation de cette cérémonie. Un grand merci à Chloé pour son engagement et le travail de qualité accompli durant son stage.

Florian VEGA, étudiant en 2^{ème} année BTS informatique au Lycée Monge, a fait un stage du 8 janvier au 9 février en Mairie. Florian s'est vu confier la poursuite du projet de la création d'un site internet de la commune.



FEUX TRICOLORES



De nouveaux feux viennent d'être installés. Ceux de la rue de Paternotte et de la rue de l'Ecole se mettent au vert quand les deux autres feux de la route principale sont au rouge.

Nous vous conseillons toutefois de bien regarder en vous engageant car certains automobilistes "grillent le feu".

Un marquage d'arrêt a été mis en place (rue de Paternotte) avant le feu afin de permettre aux véhicules arrivant en face de pouvoir tourner plus facilement.











Vie municipale







Etat civil 2017



RECENSEMENT DE LA POPULATION INSEE (décembre 2017)

Population municipale: 928
Population comptée à part: 12
Population totale: 940

LISTE DES PUBLICATIONS

Le 1er avril 2017: mariage de Jérémy PASQUIER et de Sandra FINCK

Le 29 avril 2017: mariage de Stéphane CLIENTI et

de Mélanie MALTIN

Le 22 mai 2017: mariage de Carlos GONCALVES et

de Amanda TRIQUENEAUX

Le 8 juillet 2017: mariage de Yannick LEGER et

de Sophie DUNEZ

Le 23 septembre 2017: mariage de Christian SAROT et

de Elodie ROQUILLY

LISTE DES NAISSANCES

Le 3 février 2017 : Agathe REVEIL DURY Le 4 juillet 2017: Emmie PASQUIER FINCK

Le 4 juillet 2017: Tylio PASQUIER FINCK

Le 20 août 2017: Gabriel FONTAINE Le 17 octobre 2017: Mattéo MALDI

Le 24 novembre 2017: Byron DAMOISEAU



LISTE DES DECES

Le 4 janvier 2017: Mme Solange COCU veuve COCU, 87 ans

Le 10 janvier 2017 : Mme Gislaine DECARREAUX épouse DECHENE, 85 ans

Le 24 janvier 2017 : Mme Catherine JOUARD, 56 ans

Le 12 mars 2017: Mme Bernadette PREVOTEAUX veuve GOBERT, 93 ans

Le 21 mai 2017: M Paul OUDIN, 90 ans

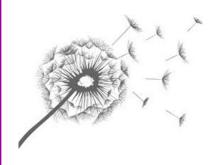
Le 13 juillet 2017: Mme Lucile COLIN veuve DEHUT, 97 ans

Le 5 août 2017 : M Serge CUGNET, 72 ans Le 17 août 2017 : M Léon JOUARD, 67 ans

Le 3 septembre 2017 : M Jean-Jacques SIMON, 62 ans Le 9 novembre 2017 : M Jean-Luc LAVANCIER, 71 ans

Le 21 novembre 2017 : M Marc GEORGES, 54 ans

Le 16 décembre 2017 : Mme Huguette LEROY épouse DA SILVA TEIXEIRA, 66 ans



DECES de M LAVANCIER

Jean- Luc LAVANCIER est né le 17 septembre 1946 à BUIRE (02).

Il s'est marié avec Michèle PAILLA le 5 juillet 1969 à SIGNY LE PETIT.

Ils ont eu un fils, Jérôme, marié à Aude et trois petits enfants.

Son parcours professionnel a été riche et varié dans l'Aisne et les Ardennes. Il l'a terminé comme concierge du tribunal de Grande Instance dans le quartier de la citadelle à Mézières, où il a créé l'association « esplanade loisirs ».

Il est décédé le 9 novembre 2017.

Son épouse a récemment quitté leur maison de la rue des Mapailles pour s'installer dans le quartier de la Citadelle.



DECES de Mme TEIXEIRA

Huguette DA SILVA TEIXEIRA est née le 21 décembre 1950 à Boutancourt où elle a passé toute son enfance et sa jeunesse.

Elle s'est mariée en 1969 avec Joaquim TEIXEIRA, à Boutancourt.

Elle a eu cinq enfants, six petits enfants et un arrière petit fils. Elle habitait à Les Ayvelles au clos Barrois, depuis 2009. Mme TEIXEIRA a travaillé pendant sept ans aux aciéries de Mohon. Elle aimait beaucoup tricoter pour ses petits enfants.

Elle est décédée le 16 décembre 2017.







Infos utiles

Comment bien trier ses déchets poubelle jaune ?

Ensemble, réduisons nos déchets.





On trie les bouteilles et flacons en plastique, les autres emballages en plastique, les emballages en métal, les briques alimentaires et les papiers et emballages en carton.

Les emballages en carton de petites tailles sont à déposer dans la poubelle jaune.

Ex : pots de yaourts, boites de céréales, paquets de gateaux, rouleaux de papier toilette...

IL FAUT: \rightarrow Ne pas imbriquer les déchets (ex : rouleau de papier toilette dans une boite de conserve). Au centre de tri, les déchets sont séparés par matériaux (papiers, emballages en aluminium, en plastique, en acier, en carton...)



→Afin de gagner de la place dans votre bac, vous pouvez aplatir vos cartons.

Les grands cartons posent problème sur les tapis de tri. Ils sont donc à déposer en déchèterie pour être recyclés.

Ex : cartons de déménagement ,de produit High Tech (téléviseur, ordinateur...) ou d'électroménagers (lave-linge, four...).









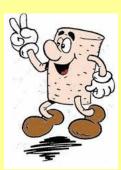
Ayez le réflexe de ne pas jeter vos bouchons de liège!

Les mettre de côté et les déposer dans les containers mis à votre disposition : à la mairie et à la boulangerie

Les bouchons sont ensuite transformés en granulats. Mélangés à de l'argile et de la paille, ils entrent dans la fabrication de briques utilisées pour rénover des maisons à colombages pour remplacer le torchis. Dans tous les cas, le liège devient un isolant thermique et phonique.

La récupération du liège emploie des personnes en situation de handicap.

C'est un geste simple, utile et.....c'est bon pour la planète!!!





FLEURIR VOTRE PAS DE PORTE

Ceci s'adresse aux riverains de la rue de Chalandry et de la rue des Paquis.

Vous désirez fleurir votre pas de porte: La commune met à votre disposition un bac (anciens bacs avec végétaux) sous certaines conditions (emplacement non gênant, entretien par vos soins).

Pour plus de renseignements faites le 06.70.79.29.38







la carte grise

à portée de clic!

Infos utiles

ENREGISTREMENT DU PACS EN MAIRIE OU CHEZ LE NOTAIRE

Le Pacte Civil de Solidarité (Pacs) n'est plus à déclarer au tribunal ; son enregistrement est désormais transféré à l'Officier de l'état civil de la mairie ou chez le notaire depuis le 1^{er} novembre 2017.

Les futurs partenaires du Pacs doivent se présenter ensemble et en personne en mairie ou chez le notaire. Ils doivent remplir certaines conditions, compléter et fournir les documents suivants :

Conditions à remplir	Documents à fournir	Documents à compléter
Etre majeur	Un acte de naissance	Une convention de Pacs
Etre juridiquement responsable	de moins de 3 mois	(cerfa n°15726*01)
Ne pas être déjà marié ou	Une pièce d'identité	Une déclaration conjointe d'un Pacs et at-
pacsés		testation sur l'honneur de non-parenté, non
Ne pas avoir de liens familiaux		-alliance et de résidence commune
directs		(cerfa n° 15725*01)

A noter : en cas d'empêchement grave d'un des partenaires, l'officier de l'état civil ou le notaire peut se déplacer au domicile du couple ou à l'hôpital pour l'enregistrement du Pacs.

Vos demandes de cartes grises et de permis de conduire en quelques clics

Les technologies du numérique permettent de simplifier les démarches administratives des citovens et évitent les déplacements vers les préfectures ou sous-préfectures. Vous pouvez ainsi faire vos démarches pour les cartes

grises et les permis de conduire sur Internet depuis chez vous et ce 24h/24 et 7j/7 grâce à

une télé-procédure.



Qu'est-ce qu'une télé-procédure ?

Les télé-procédures permettent d'accomplir des démarches administratives courantes sur Internet, sans se déplacer et devoir passer par un guichet (préfecture, sécurité sociale, CAF, etc...)

<u>Sur quel site peut-on réaliser une démarche en ligne</u> ?

Sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

Comment procéder à la télé-procédure ?

Depuis votre domicile, via Internet avec votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone. Pour les personnes n'ayant pas Internet à la maison : depuis un point numérique situé en préfecture ou

sous préfecture ou dans un espace numérique.

Certains usagers sont relativement éloignés du monde numérique et auront probablement besoin d'être accompagnés par un membre de la famille, un proche, un voisin. N'hésitez pas à demander de l'aide!

Bon à savoir en cas de vente d'un véhicule :

Le vendeur doit obligatoirement, en premier lieu, réaliser la déclaration de vente par Internet afin que l'acheteur puisse ensuite réaliser les démarches administratives afin d'obtenir la carte grise.

Téléphone: 03.24.37.88.37

Mail: communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 9h-12h / 13H30-17h30 Maire ou Adjoints: permanence le vendredi ou sur RDV





PERMIS DE CONDURE STRUBUOUS PERMANE

AlfRA13AA00026140101RICHARD<SP7



Un clin d'œil du passé

LE COQ ET LA CLOCHE DE L'EGLISE : SYMBOLES ET TRADITIONS

Récemment nous avons ressorti des archives l'ancien coq de l'église. A cette occasion, revenons sur ce symbole, mais également sur la cloche de l'église et sur les traditions qui y sont liées.

Le coq est un symbole à la fois chrétien et bien français. Il se double d'un jeu de mot remontant à 2 000 ans car, en latin, le mot «» signifie à la fois coq et gaulois.

Le coq placé sur le clocher de l'église sert de girouette pour indiquer d'où vient le vent. Il a été choisi comme symbole religieux car, comme le messie, il annonce le passage des ténèbres à la lumière en chantant au lever du soleil. Et déjà Jules César fit le constat en 54 avant JC que les gaulois élèvent des coqs mais s'abstiennent de les manger car ils leurs accordent une valeur religieuse extraordinaire. C'est le pape Léon IV, au IX ème siècle qui demanda que le clocher de chaque église soit doté de la girouette coq.

L'église de notre village a toujours été ornée d'un coq. En 1968, l'entreprise SAC de Douzy a remis à neuf la couverture de l'édifice tandis que l'entreprise BORDES a réalisé la désolidarisation du support des cloches d'avec la charpente (photo). Le coq a été remplacé à cette occasion. Les travaux ont été financés par la commune. A noter que la couverture a été réalisée avec des ardoises achetées en Belgique, les ardoisières ardennaises n'étant pas en mesure d'effectuer les livraisons dans les délais nécessaires!!





Il a été récemment redécouvert en mairie.

On a retrouvé le coq!

La cloche est un autre symbole. Son usage premier, du moins en occident, est la convocation à la prière. C'est cette fonction qui a permis leur généralisation progressive entre le VIème et le IXème siècle. La cloche sert également à rythmer la vie quotidienne en indiquant les heures et d'autres moments et en sonnant l'angélus.

Les cloches des églises pouvaient autrefois être utilisées comme système d'alerte d'un danger avec le tocsin, d'une mort avec le glas, ou d'un événement majeur. L'usage religieux pouvait être distinct de l'usage civil selon le type de cloche utilisé ou selon sa localisation (cloches civiles, beffroi...).

Voici le texte de l'inscription figurant sur la cloche de l'église du village et relevée par M CARON

« Je m'appelle MARGUERITE –MARIE– EUGENIE et viens remplacer ma sœur ainée brutalement assassinée par les

8

allemands en 1917, pour être comme elle l'amie dévouée de toutes les familles. J'ai été bénite en 1921 par l'abbé Laurent GERSON, curé. J'ai eu pour parrain M. Emile BARROIS-TAYOT, maire et pour marraine, Dame Marie Eugénie PARUIT épouse de M. JEANJOT Adjoint.



« Que très longtemps je sonne la gloire de DIEU, de l'église et de la France. »

« Armand BLANCHET ingénieur C. P., fondeur à PARIS. »





Retour sur images

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs a réouvert ses portes durant la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint: l'équipe d'animateurs et la directrice, Harmony LONGCHAMP, ont accueilli 35 enfants.



Le programme de cette semaine a une nouvelle fois enchanté les enfants : patinoire, séance de cinéma, repas d'Hallowenn préparé et dégusté par tous. Un goûter d'Hallowenn également concocté par les enfants a pu être dégusté lors d'une grande fête le vendredi, dernier jour du centre.

Prochain centre de loisirs : 1^{ère} semaine des vacances d'hiver.



JOURNEE DU 11 NOVEMBRE



INAUGURATION DE LA TAQUE

Après un discours relatant les origines de la Taque (restaurée récemment par Isabelle et Jean-Dominique BEAUDEUX), M LEBRETON, Maire des Ayvelles, et Mme PICOT ont inauguré celle-ci dans le hell de la Mairie



L'assemblée s'est ensuite rendue au monument aux morts afin de rendre hommage à nos défunts.



L'allocution de M LEBRETON, Maire des Ayvelles, s'est faite sous un ciel venteux et pluvieux. Les écoliers ont lu des lettres de poilus adressées à leur famille. Il s'en est suivi un lâcher de pigeons appartenant à M LEFEVRE.

La clique a accompagné solennellement cette manifestation et une distribution de brioches a récompensé les enfants présents. L'assemblée s'est ensuite rendue à Chalandry-Elaire pour poursuivre le devoir de mémoire. A l'issue de la cérémonie, M BINET, président de l'association des anciens combattants de Les Ayvelles et de Chalandry-Elaire, a décoré MM THOMAS (Les Ayvelles) et VINCENT (Chalandry-Elaire) de la médaille commémorative des opérations du maintien de l'ordre en Algérie.

Le verre offert par la Mairie de Chalandry-Elaire a clôturé cet hommage.









Retour sur images

Conseil Municipal Enfants

Le 20 novembre 2017, le CME a procédé à de nouvelles élections afin d'élire le nouveau maire. Caroline devient ainsi le nouveau maire et Lilou la première adjointe.



Louane est venue les rejoindre ainsi que Hugo et Timoté de l'an dernier afin de les aider dans leurs actions.



SAINT NICOLAS



C'est sous un petit manteau neigeux, qui a fait la joie des enfants et qui n'a surtout pas perturbé la distribution de bonbons par Saint Nicolas et le Père Fouettard, qu'a débuté la traditionnelle tournée du village le dimanche 3 décembre.

Après une bonne partie de rigolade, tout le monde s'est retrouvé salle des Associations pour un spectacle de magie suivi d'un goûter, servi par les membres de la commission fêtes et cérémonies, goûter toujours bien apprécié des enfants et de leurs parents.

Un paquet de friandises a également été distribué aux enfants.



LE BUS ENCHANTE DE NOEL

Les élèves de l'école ont de nouveau cette année participé à la collecte de jouets au profit des enfants défavorisés, organisée par les TAC pour le Secours Populaire.

Cette opération a remporté un vif succès. Les enfants ont déposé de nombreux jouets dans le bus stationné devant l'école le mardi 5 décembre.

Un grand merci aux enfants et aux enseignants pour avoir contribué à la réussite de cette collecte.

Les organisateurs ont adressé à la mairie une lettre de remerciements.

L'opération a permis de récolter environ 30 m3 de jouets redistribués à deux associations caritatives.







Retour sur images

THE DANSANT DES ANCIENS

La Mairie a invité nos anciens à un thé dansant le samedi 9 décembre. Une quarantaine de personnes a participé et a pu apprécier les chansons interprétées par le chanteur Jacques LAHAYE (Orchestre de variétés Dan'Sing). Les couples

ont ainsi pu danser sur des airs de musette et de variétés : tango, valse, madison....

Tout au long de ce moment festif, un copieux goûter a été servi. L'après-midi

s'est terminée par la distribution aux anciens des colis de Noël composés de foie gras, vins fins, terrines et friandises ; une petite bouteille de champagne ainsi qu'une jolie tasse à café remplie de chocolat complétaient ce colis. Pour les couples, deux colis différents ont été offerts.

Les conseillers municipaux ont distribué les colis à nos anciens n'ayant pu participer au thé dansant. Ces rencontres avec nos concitoyens sont l'occasion d'échanger et d'être à l'écoute de leurs remarques et/ou doléances.



Ce sont au total 89 colis qui ont été offerts par la Mairie.



VŒUX DE M LEBRETON



Nouveautés!! Cette année la cérémonie des vœux du Maire était ouverte à tous, cent vingt personnes ont fait le déplacement.

C'est en présence de Mme Brigitte LOISON, MM DELFORGE, DARKAOUI ALLAOUI, LEFRANC, des élus voisins

et les forces vives du village, que M LEBRETON a pris la parole. Après une rétrospective de l'année 2017, il a vivement remercié les personnes présentes et en particulier Melle Chloé PONSART pour la réalisation du diaporama projeté.

Il a notamment parlé de la mise en place des bornes pour recharger les véhicules électriques et a déploré les incivilités routières (vitesse

excessive et dégradations sur les nouveaux aménagements).

M. le Maire a ensuite invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié qui a clôturé cette soirée







Festivités et animations

TRAVERSEE DU VILLAGE UNE ROSE UN ESPOIR MOTARDS 28 Avril JOURNEE DU SOUVENIR MONUMENT AUX MORTS 29 Avril VICTOIRE 1945 MONUMENT AUX MORTS 8 Mai FETE PATRONALE DERRIERE LA MAIRIE 16-17 Juin FETE NATIONALE MONUMENT AUX MORTS 14 Juillet **BROCANTE** DERRIERE LA MAIRIE 15 Juillet



ANNIVERSAIRE DE FACILE : bientôt 30 ans: à cette occasion, l'association organisera un forum le 29 septembre 2018.



Une Rose Un Espoir

L'opération Une Rose Un Espoir est une manifestation où les motards sillonnent des villages et proposent des roses en porte à porte pour un don de 2 euros minimum. L'intégralité des bénéfices (31300 euros en 2017) est alors reversée au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer. Ces fonds sont ensuite utilisés pour l'achat de matériel destiné à atténuer la douleur et amé-

liorer le confort de vie des malades ardennais, et pour la mise en place d'ateliers (cuisine adaptée, socio-esthétique, créatif...) au niveau de l'espace Ligue Ardennais.

De nombreux motards se mettent en quête le 28 avril 2018 pour cette action caritative dans notre village.

Réservez-leur un accueil chaleureux.





ARBRE DE NOEL DE L'US FOOT



HEUREUX MAIS SURTOUT GENEREUX

Les jeunes joueurs et joueuses de l'école de foot des Ayvelles se sont retrouvés le samedi 16 décembre lors de l'arbre de noël du club. Ils ont pu apprécier le goûter et les friandises que l'homme à l'habit rouge leur avait apportés. Avant cela le mois de décembre leur a permis de démontrer leur générosité car après avoir remis au service pédiatrie de l'hôpital Manchester les jouets collectés, ils ont remis au Téléthon un chèque de 200€ fruit de la vente de goûters lors des derniers entrainements. Comme quoi le sport et l'esprit de compétition peuvent cohabiter avec générosité et solidarité.

PEDICURE

La pédicure se déplacera et assura les soins à domicile dans notre commune: les mardis: 27 février, 29 mai, 28 août et 27 novembre.

Vous pouvez téléphoner au **03.24.59.02.20** pour prendre rendez-vous



RESPONSABLE DE PUBLICATION LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DELEBRETON Eliane pour la distribution
DELOECKER Frédérique pour la correction

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle MARTIN Martine MORTIER Michel SIMON Muriel TUCCI Sylvia



